1° Celle de M. le docteur Dareignes, conseiller général de Mont-de-Marsan, de la nuance de l'union démocratique ;

2° Celle de M. Poisson, conseiller général du canton de Tartas (ouest), qui déclare « se placer sur le terrain des affaires, protestant contre la place trop considérable donnée à la politique ». Cette candidature peut être classée comme conservatrice ;

3° Celle de M. Armand Dupeyron, propriétaire à Castandet, qui, elle aussi, est conservatrice.

Conseils généraux

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Dans le canton de Prats-de-Mollo, M. Ardèr-Garcerie, radical, a été élu conseiller général par 1,037 voix sur 1,096 votants.

Il s'agissait de remplacer le docteur Carrère, radical, décédé.

NOUVELLES DU JOUR

Le président de la République a reçu ce matin M. Fonseca, chargé d'affaires de la République argentine à Paris, qui lui a présenté M. Norberto Quirino Costa, ancien vice-président de la République argentine; le général Jolly, commandant la 30e brigade d'infanterie, le contre-amiral Barnaud, arrivé au terme de son commandement de la 2e division de l'escadre de la Méditerranée; MM. Honnorat, directeur du cabinet du ministre de l'intérieur; Ernest Seignouret, préfet de la Mayenne; Ramonet, préfet de l'Aude; Frédéric Mascle, préfet de la Loire; Baudard, préfet du Jura; Guiot, ministre de France au Guatemala; Floret, trésorier-payeur général de l'Hérault; Emile Mayniel, conseiller d'Etat, vice-président du tribunal des conflits; Guiral, président du tribunal civil de Rouen; Albert Paget, conseiller à la cour d'appel de Douai; Recopé, administrateur des eaux et forêts; le colonel de Montangon, commandant le 8e hussards.

Le président a également reçu MM. Jean Richepin, Paul Ollendorff, Léon Frapié, Christian, Bévylle, Ernest Depré, P. de Lacroix, Benoit-Lévy, E. Chebroux, membres du comité directeur de l'association générale des publicistes français.

M. Bouquet de la Grye, membre de l'Institut et du bureau des longitudes, a présenté au président de la République MM. Noblemaire, Maunoury, Claude-Lafontaine, Emile Brisac, membres du bureau de l'association amicale des anciens élèves de l'Ecole polytechnique.

M. Vel-Durand, conseiller d'Etat, a présenté une délégation de la société amicale et de prévoyance de la préfecture de police; cette délégation était composée de MM. Hartmann, Bernard, Guénin, Fix, secrétaire de la société.

M. Loubet a enfin reçu le professeur G. Barrier, membre de l'Académie de médecine, directeur de l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, qui lui a présenté MM. Doumergue, Baëlen et Marcel Veloppé, délégués des élèves de l'école.

M. Millet, trésorier-payeur de Madagascar, est nommé trésorier général de l'Indo-Chine, en remplacement de M. de Colomb, décédé.

M. Duvignau, trésorier-payeur de la Nouvelle-Calédonie, est nommé trésorier-payeur de Madagascar.

M. Gros, trésorier-payeur de la Cochinchine, est nommé trésorier particulier de la Cochinchine (création d'emploi).

M. Pucch, rédacteur principal à l'administration centrale des finances, est nommé trésorier particulier de l'Annam (création d'emploi).

M. Daviot, payeur particulier, chef du service du trésor au Cambodge, est nommé trésorier particulier du Cambodge (création d'emploi).

M. Leroy, payeur particulier, détaché dans les fonctions de chef de comptabilité de la trésorerie du Tonkin, est nommé trésorier particulier du Laos (création d'emploi).

Sont nommés receveurs particuliers des finances :

A Saint-Amand, M. Peythieu, receveur des finances à Arcis-sur-Aube, en remplacement de M. Arnault, qui a été appelé à d'autres fonctions.

A Arcis-sur-Aube, M. Albert, receveur des finances à Pontivy.

A Pontivy, M. Bouquet, receveur des finances à Gannat.

A Gannat, M. Lambert-Desbuttes, receveur des finances à Bonneville.

A Bonneville, M. de la Roche-Dumas, percepteur des contributions directes à Trie-Château (Oise).

M. Maire, avocat, attaché au parquet du procureur de la République près le tribunal de la Seine, est nommé juge suppléant rétribué au tribunal de Lourdes.

Par arrêté du ministre de l'intérieur, M. André Mesureur, chef du cabinet du directeur de l'Assistance publique à Paris, est nommé secrétaire du conseil supérieur de l'Assistance publique.

Nous recevons la communication suivante :

« La *Conciliation internationale* a tenu aujourd'hui, 119, rue de la Tour, son assemblée générale sous la présidence de M. d'Estournelles de Constant.

Plusieurs délégués étrangers y assistaient ou s'étaient excusés en témoignant de leur attachement à son œuvre. Il est intéressant de compter parmi eux lord Avebury qui vient de fonder à Londres un comité pour le rapprochement anglo-allemand, lord Alverstone, MM. de Beaufort, Beernaert, Konow, le prince Karolath, les professeurs Haeckel, d'Iéna, Foerster, de Berlin, von Bar, etc.

Le président a fait part de la démission de M. Hinchard et des adhésions nouvelles.

Après la lecture d'une intéressante lettre du président Roosevelt adressée au comité, M. E. Flandin, député, vice-président du groupe de l'arbitrage, a prononcé sur le patriotisme et l'internationalisme une allocution très applaudie.

L'assemblée a ensuite approuvé à l'unanimité les déclarations suivantes :

« Nous n'avons jamais parlé ni même rêvé, dans l'état actuel du monde, de désarmement; trop heureux si nous voyons bientôt plusieurs grandes puissances s'entendre pour mettre à l'étude un arrêt concerté dans l'accroissement de leurs dépenses militaires.

« Développer la prospérité nationale à la faveur des bonnes relations internationales, tel a toujours été notre programme. Nous sommes de dévoués patriotes, chacun de nous doit sa vie à son pays; mais il ne suffit pas de le défendre le jour du danger, il faut avoir tout fait auparavant pour lui éviter une guerre inutile. »

Le roi de Portugal qui s'intéresse si vivement aux découvertes scientifiques, a tenu à voir dans son laboratoire même le professeur Branly, qui par l'invention du tube radioconducteur est, on peut le dire, le créateur de la télégraphie sans fil. Carlos Ier a assisté hier à une série d'expériences dans lesquelles M. Branly a fait fonctionner des appareils nouveaux rendant possibles à distance l'allumage des phares, la détonation d'armes à feu, les déplacements d'objets, etc. Le roi a été très intéressé par ces démonstrations et par les multiples applications que ces appareils permettent. Le roi, en quittant M. Branly, lui a exprimé la vive satisfaction que lui ont causée ces expériences.

Les révolutionnaires ont encore fêté hier soir l'épilogue du procès de l'attentat de la rue de Rohan par un banquet offert à MM. Malato, Harvey, Vallina et Gaussanel. Au dessert, M. Malato, le docteur Meslier, Mme Séverine, Almereyda, le premier signataire de l'affiche antimilitariste, et le chansonnier Montehus ont pris la parole.

La grande-duchesse Vladimir, accompagnée du grand-duc Boris, est arrivée hier à Cannes. Le grand-duc Vladimir, en ce moment à Paris, les rejoindra prochainement.

Le comité de Bordeaux du monument élevé à la mémoire de Gambetta et en souvenir de la défense nationale s'est réuni hier sous la présidence de M. Emile Cunard. Le comité a clos ses travaux par la présentation des comptes, qui se sont élevés à la somme de 201,946 fr. 40. Il a décidé de se réunir une dernière fois, après les élections, au mois de juin, dans une cérémonie patriotique qui terminera son œuvre de six années.

M. Cazalet a fait connaître que M. Eugène Etienne l'avait informé que ministre ou non, il aurait à cœur d'être avec ses amis de Bordeaux ce jour-là.

LES GRÈVES

On nous télégraphie de Grenoble :

Aujourd'hui, tous les palissonneurs et tous les teinturiers en peau, au nombre d'un millier, sont en chômage. Des pourparlers sont engagés avec les patrons teinturiers et gantiers. Leur réponse est attendue demain. Si cette réponse est négative, le chômage deviendra une grève qui risquerait de s'étendre à toute la corporation gantière comprenant dans l'agglomération grenobloise près de trente mille ouvriers.

On mande de Lorient :

Les manœuvres du bâtiment ont voté à l'unanimité la grève; ils réclament l'acceptation d'un tarif de 35 centimes par heure et le payement à la quinzaine.

LA SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT

La loi relative à la séparation des Eglises et de l'Etat est promulguée aujourd'hui au *Journal officiel* sous la date du 9 décembre 1905. Elle est contresignée par MM. Rouvier, président du conseil; Bienvenu Martin, ministre de l'instruction publique et des cultes; Dubief, ministre de l'intérieur, et Clémentel, ministre des colonies. Nous l'avons déjà publiée dans le *Petit Temps* du 8 décembre.

En même temps le *Journal officiel* publie un arrêté du ministre des cultes instituant une commission en vue de l'élaboration du projet de règlement d'administration publique prévu par l'article 43, paragraphe 1er de la loi nouvelle.

Cette commission est ainsi composée :

Président : le ministre de l'instruction publique et des cultes.

Vice-président : M. Coulon, vice-président du Conseil d'Etat.

Membres : MM. Vallé et Maxime Lecomte, sénateurs; Ferdinand Buisson et Aristide Briand, députés; Tétreau et Dislère, présidents de section au Conseil d'Etat; Saisset-Schneider et de Mouy, conseillers d'Etat; Dumay, directeur général des cultes; Pallot, directeur des affaires civiles au ministère de la justice; Bruman, directeur de l'administration départementale et communale au ministère de l'intérieur; Delatour, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations; Fournier, directeur général de l'enregistrement; Michel Tardit, maître des requêtes au Conseil d'Etat; Clos, directeur de la dette inscrite au ministère des finances; Théodore Tissier, maître des requêtes au Conseil d'Etat, chef du cabinet du ministre des cultes.

Secrétaire avec voix délibérative : M. Magny, sous-directeur des cultes.

Secrétaires adjoints : MM. Grunebaum-Ballin et Imbart de la Tour, auditeurs au Conseil d'Etat; Méjan, commissaire du gouvernement au conseil de préfecture de la Seine.

Enfin, le ministre de l'instruction publique et des cultes a adressé la circulaire suivante aux préfets :

Paris, 10 décembre 1905.

Je crois devoir attirer d'une façon toute particulière votre attention sur les dispositions de l'article 16, paragraphe 2, de la loi du 9 décembre 1905, concernant la séparation des Eglises et de l'Etat; ces dispositions, édictées en vue d'assurer la conservation des meubles, et objets d'art contenus dans les édifices religieux, sont ainsi conçues :

« Les objets mobiliers ou les immeubles par destination mentionnés à l'article 13, qui n'auraient pas encore été inscrits sur la liste de classement dressée en vertu de la loi du 30 mars 1887, sont, par l'effet de la présente loi, ajoutés à ladite liste. Il sera procédé par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, dans le délai de trois ans, au classement définitif de ceux de ces objets dont la conservation présenterait, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt suffisant. A l'expiration de ce délai, les autres objets seront déclassés de plein droit. »

Ainsi les immeubles par destination et les objets mobiliers garnissant les édifices religieux et appartenant à l'Etat, aux départements et aux communes, se trouvent dès à présent classés de plein droit parmi les monuments historiques et bénéficient des mesures de protection établies tant par la loi du 30 mars 1887 que par celle du 9 décembre 1905.

Notamment ceux de ces objets qui appartiennent à l'Etat sont inaliénables; ceux qui sont la propriété des départements et des communes ne peuvent être aliénés sans une autorisation ministérielle.

Toute infraction à ces prescriptions est punissable, aux termes de l'article 17, paragraphe 5, de la loi du 9 décembre 1905, d'une amende de 100 à 10,000 francs et d'un emprisonnement de six jours à trois mois.

Je vous rappelle en outre que toute aliénation d'un objet classé faite en violation de la loi est nulle, et que la nullité peut en être poursuivie par le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sans préjudice des dommages-intérêts dont se rendent passibles les personnes ayant participé à l'aliénation.

Vous aurez à signaler d'urgence aux parquets les infractions aux prescriptions susvisées, ainsi que les détournements ou soustractions d'objets mobiliers qui parviendraient à votre connaissance, afin que leurs auteurs soient poursuivis en exécution soit de l'article 17 de la loi du 9 décembre 1905, soit du Code pénal.

Vous voudrez bien m'accuser réception de cette circulaire, que vous communiquerez immédiatement à MM. les maires.

BIENVENU MARTIN.

Interrogé sur les conséquences du vote de la loi sur la séparation, M. Andrieu, évêque de Marseille, a répondu par une déclaration dans laquelle, après avoir dit que depuis vingt-cinq ans l'Eglise est dans une posture humiliée, il s'exprime ainsi :

Sur les associations, nous n'avons pas d'illusions à avoir. Pour nous, c'est la guillotine sèche tout bonnement et on veut nous serrer la vis, comme disait tel ministre de la guerre. La loi est d'ailleurs la négation de la propriété religieuse, qui est pourtant doublement respectable, et en amoindrissant notre capacité de posséder et d'administrer, elle nous humilie.

— Mais peut-on résister à une loi? lui a-t-on demandé.

— On ne lui résiste pas, a-t-il répondu; on l'ignore. Nous avons encore un peu de temps devant nous; nous pourrions donc occuper les locaux du culte; les presbytères et les immeubles religieux jusqu'à l'expiration des délais accordés pour la formation des associations cultuelles, et alors cette formalité, ayant été négligée, nous attendrons l'expulsion *manu militari*.

J'ai toujours professé que le catholicisme sera plus fort lorsqu'on aura mis quatre ou cinq évêques en prison, et je serai fier d'être le premier. Ce n'est qu'ainsi qu'a été vaincu le Kulturkampf.

Un rédacteur de la *Petite Gironde* a interviewé le cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, qui a déclaré que les évêques français ne s'assembleront que lorsque le pape aura dit son sentiment.

AU JOUR LE JOUR

Les prix Nobel

L'attribution des prix Nobel a eu lieu hier à Stockholm en séance solennelle à l'Académie de musique en présence du roi de Suède, de plusieurs princes et de nombreux dignitaires et savants. Le chancelier de l'Université, M. Bostrœm, président du conseil d'administration de la fondation Nobel, a prononcé un discours de bienvenue. Le professeur Lindstedt, président de l'Académie des sciences, a fait connaître les prix de physique et de chimie qui ont été accordés. Il a fait ressortir l'importance considérable des travaux de M. Lénard sur les rayons cathodiques.

Le docteur Philippe Lénard, professeur à l'université de Kiel, est né en 1862. Il a publié, souvent avec la collaboration du professeur Wolf, de Heidelberg, des travaux sur la capillarité, sur la phosphorescence, sur les effets de la lumière violette, sur la capacité électrique du bismuth, sur l'électricité des chutes d'eau et sur d'autres matières de l'optique et de l'électricité. En 1894, M. Lénard fit éditer les œuvres posthumes de Hertz. Le nom de l'illustre docteur est attaché à jamais aux rayons cathodiques et à la radiologie électronique qui firent l'objet de nombreuses expériences.

Le professeur comte Karl Axel Mœrner, recteur de l'Institut Caroline, a fait son rapport sur l'attribution du prix Nobel pour la médecine. Il a fait un exposé des travaux de Koch et a passé en revue l'enchaînement et le progrès de ces travaux, d'une importance si considérable.

Le docteur Koch a reçu des mains du roi le diplôme et le prix au milieu des vifs applaudissements de l'assemblée.

Le secrétaire de l'Académie suédoise a lu le rapport sur l'attribution du prix de littérature donné à M. Sienkiewicz.

M. Sienkiewicz est le célèbre auteur polonais de *Quo vadis*. Il a écrit de nombreux romans et nouvelles dont *Par le fer et par le feu*, le *Déluge*, *Pan Michaël* sont les plus célèbres. M. Sienkiewicz reçut, on s'en souvient, au vingt-cinquième anniversaire de son entrée dans la littérature, en signe d'hommage de ses compatriotes, un château entouré d'une magnifique propriété.

M. Sienkiewicz était présent à la séance solennelle de Stockholm.

A Christiania, le Storthing a décerné le prix pour la paix à la baronne de Suttner.

La baronne Berthe de Suttner, qui n'a pu, pour des raisons de santé, se rendre à l'invitation du comité Nobel, a répondu à la dépêche du comité qui lui annonçait cette décision par une autre dépêche où elle exprime sa reconnaissance pour cette marque de distinction.

FAITS DIVERS

LA TEMPÉRATURE

Bureau central météorologique

Lundi 11 décembre. — La pression barométrique devient très élevée sur presque toute l'Europe; elle n'est un peu inférieure à 760 mm. que dans l'extrême nord, tandis qu'elle dépasse 775 mm. dans l'ouest et le centre; le maximum, 784 mm., se trouve sur les Pays-Bas.

Le vent souffle des régions est sur toutes nos côtes; il est faible sur la Manche et l'Océan, fort au sud de la Provence.

Le temps devient beau dans l'ouest de l'Europe; on ne signale que quelques averses dans le sud de la France.

La température s'est abaissée sur toutes nos régions; elle était, ce matin à 7 heures, de — 4° à Haparanda, — 1° à Paris, 0° à Belfort, Toulouse, + 8° à Perpignan, 10° à Rome.

On notait : — 5° au puy de Dôme, — 6° au mont Ventoux, — 9° au pic du Midi.

En France, un temps beau et plus froid est probable.

A Paris, hier, température moyenne, 2°8.

A la tour Eiffel, maximum 3°7 le 10, à 6 h. du soir; minimum 1° le 11, à 7 h. du matin.

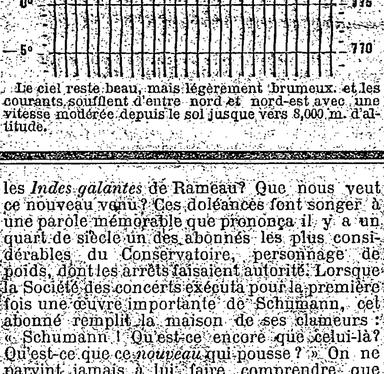

Situation particulière aux ports

La mer est grosse au large de la Provence, belle ou peu agitée ailleurs.

Observatoire municipal (RÉGION PARISIENNE)

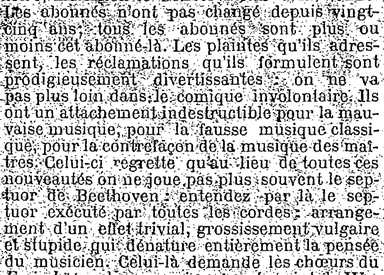

Le ciel reste beau, mais légèrement brumeux, et les courants soufflent d'entre nord et nord-est avec une vitesse modérée depuis le sol jusque vers 3,000 m. d'altitude.

La température continue à baisser; les minima d'aujourd'hui descendent en haute Lozère à — 2° (Athis-Mons) et la gelée blanche est générale.

La pression barométrique devient très élevée; à midi, elle atteint 780 mm. 8.

UNE MANILLE-ORAGEUSE. — Une dispute qui s'est terminée au commissariat de la rue de Moscou a mis aux prises, hier dans l'après-midi, dans un café voisin de la gare Saint-Lazare, M. Dauzon, député radical-socialiste de Lot-et-Garonne, un rentier, deux jeunes femmes, deux ecclésiastiques, un brigadier et un sous-brigadier de police, et un médecin.

C'est au café Français, à l'angle de la rue de Rome et de la rue de la Pépinière, que la scène s'est déroulée. L'un des propriétaires de l'établissement en a fait à l'un de nos collaborateurs le récit qu'on va lire et dont nous lui laissons la responsabilité :

M. Dauzon, qui est un de nos clients, avait pris quelques consommations avec trois de ses amis. Bientôt le député de Lot-et-Garonne, qui envie de jouer au billard et s'offrit comme partenaire à un jeune rentier, M. Pierre, qui accepta. Comme le billard n'était pas disponible, on décida d'attendre. Et M. Dauzon se rassit à côté de ses amis.

On buvait à ce moment du vin blanc. Devant une table voisine, M. Pierre s'était assis avec deux jeunes femmes et un vicaire de Saint-Louis d'Antin, l'abbé Ebly. Le quatuor avait organisé une manille aux enchères.

Bientôt le garçon cria :

— Le billard est libre !

Aussitôt M. Dauzon de se lever et d'aller rappeler à M. Pierre le match de carambolages convenu. Mais M. Pierre, qui venait de tenter avec succès une perfide impasse au manillon, déclara renoncer au billard. Mécontentement du député, qui insiste et, dans un mouvement d'impatience, laisse tomber une épithète malsonnante à l'adresse d'une des jeunes femmes. Celle-ci se lève, lance sa tasse de café à la tête de M. Dauzon et précise son geste en le complétant par deux soufflets. Inutile de dire que, en voyant l'affaire prendre cette inquiétante tournure, les amis du député s'étaient esquivés.

Alors la colère de M. Dauzon ne connut plus de bornes. Il sort et appelle un brigadier et un agent pour faire arrêter M. Pierre, l'ecclésiastique et les deux femmes. Mais les policiers, prétextant qu'ils doivent être requis par le patron de l'établissement, refusent de pénétrer dans le café. On mande le gérant. Les explications commencent. Des badauds s'amassent.

Au premier rang des curieux se trouve un curé qui vient de descendre d'un omnibus des Batignolles et que les éclats de la dispute ont attiré. M. Dauzon le prend pour le vicaire à qui il a eu affaire dans l'établissement. Alors intervient un médecin, le docteur Guillon. Tout le monde crie. On ne s'entend plus. Même on se bouscule.

En fin de compte, le brigadier décide qu'on va aller s'expliquer devant le commissaire de police. Et M. Dauzon, le docteur, le deuxième curé et quelques autres personnages se dirigent vers le commissariat, suivis d'un millier de curieux, qui tous racontent l'incident avec autant de détails que s'ils y avaient assisté.

Nous avons également vu M. Leproust, commissaire de police du quartier de l'Europe, qui nous a dit :

Ma mission a été bien simple et voilà véritablement beaucoup de bruit pour peu de chose. M. Dauzon s'est présenté dans mon bureau, accompagné d'un ecclésiastique parfaitement honorable et que je n'ai pas le droit de vous nommer — il appartient au diocèse de Soissons — ainsi que du docteur Paul Guillon. A l'égard du prêtre, le député de Lot-et-Garonne avait, en effet, commis une confusion qu'il a été le premier à regretter. Ce n'était pas l'ecclésiastique qui faisait une partie de manille avec deux femmes — on prétend que ces dernières sont des figurantes de théâtre, ce que, pour ma part, j'ignore absolument — mais bien un autre prêtre, nouveau venu, qui passait paisiblement dans la rue et qui s'était arrêté attiré par le bruit.

Cette erreur a été reconnue; ce prêtre a accepté les excuses de M. Dauzon de la meilleure grâce du monde et avait même promis de garder le silence le plus complet sur cet incident. De courtoises explications ont également été échangées entre le député d'Agen et le docteur Paul Guillon; ils avaient agi de bonne foi de part et d'autre. Quant à moi, mon mandat a été des plus faciles : je me suis borné à faire de la conciliation, car cette affaire ne comporte aucune suite judiciaire.

UN DÉPUTÉ QUI MÈNE AU POSTE DES CASSEURS DE VITRES. — On mande d'Angers que des gamins ayant en passant cassé les vitres de la nouvelle église de Notre-Dame, M. Laurent Bougère, député de Maine-et-Loire, qui habite la maison voisine, se mit à la poursuite des délinquants. Après une course assez longue, il arrêtait deux enfants qui s'enfuyaient devant lui et les conduisait au poste de police. Mais les deux enfants purent prouver qu'ils étaient innocents et on les relâcha.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE. — M. Junod, banquier, demeurant à Neuilly, faisait hier, en Seine-et-Marne, une promenade en automobile avec son mécanicien et deux dames de sa famille. La voiture descendait à vive allure la route qui mène, en pente rapide, de Melun à la Ferté-sous-Jouarre. Comme elle arrivait au tournant brusque de Montapeine, le conducteur, sentant qu'il ne pourrait virer à cause de la vitesse, lança la machine sur la route de la Ferté-Gaucher. Mais à ce moment, voulant se garer d'une voiture qui arrivait en sens inverse et que conduisait M. Loreiller, boulanger à Coulommiers, il fit une brusque embardée sur la droite : l'automobile, après avoir effleuré au passage le cheval du boulanger, alla heurter le trottoir. Le choc fut terrible : le mécanicien, projeté contre un arbre, retomba sur le sol *la tête ensanglantée; les deux dames qui étaient* assises à l'arrière, sous la capote, allèrent rouler à trois ou quatre mètres en avant; quant à M. Junod, précipité à bas de son siège, il se trouva pris entre un arbre et l'automobile et grièvement blessé.

Aidé de son commis, M. Loreiller releva les voyageurs et les conduisit dans sa voiture à Coulommiers, où un médecin leur prodigua les premiers soins.

Les nouvelles qu'a reçues ce matin la famille de M. Junod sont assez rassurantes.

MOISE SAUVÉ DES EAUX. — Une jeune bonne au service d'un commerçant de Château-Gontier, sur le point de devenir mère, quitta précipitamment le domicile de ses maîtres et alla se jeter dans la Mayenne. Un marinier se porta aussitôt à son secours, et avec l'aide d'une autre personne parvint à la retirer de l'eau. Mais quelle ne fut pas la stupéfaction des sauveteurs quand ils s'aperçurent que la malheureuse fille venait d'accoucher dans la rivière, d'un gros garçon. On alla chercher une voiture et la mère et l'enfant furent transportés à l'hôpital. Ils vont très bien en ce moment, et le bébé, en souvenir de sa périlleuse entrée dans la vie, a reçu le prénom de Moïse.

ASSASSIN DE SA MAÎTRESSE. — On nous télégraphie que le sous-lieutenant Thomas, du 114e d'infanterie, qui tua sa maîtresse, Rose de Noël, dans un café-concert de Niort, vient d'être renvoyé devant la cour d'assises des Deux-Sèvres sous l'inculpation d'assassinat.

INFORMATIONS DIVERSES

— La vente de charité protestante (secours aux pauvres, orphelinats) aura lieu, salle des Ingénieurs civils, rue Blanche, 19, le mercredi 13 décembre 1905, de une heure à six heures du soir, et le jeudi 14, de une heure à six heures et de huit heures à dix heures du soir.

— Les jeudi 14 et vendredi 15, de deux heures à sept heures, aura lieu, 9, avenue Hoche, la vente annuelle de l'Œuvre nouvelle des crèches parisiennes. L'œuvre a pour but de fonder des crèches dans les quartiers de Paris qui n'en ont pas. Siège social : 113, avenue Victor-Hugo.

— L'association amicale des anciennes élèves de la Légion d'honneur organise pour les 13 et 14 décembre prochain, dans les salons du palais de la Légion d'honneur, une vente de charité suivie d'une tombola, afin de continuer à secourir leurs anciennes compagnes malheureuses et soulager de navrantes détresses.

Les dons, soit en espèces, soit en nature, sont reçus par M. Brasier, au palais de la Légion d'honneur.

— La vente annuelle de l'association des dames françaises aura lieu les 14 et 15 décembre, dans l'après-midi, dans les salons du ministère de l'intérieur.

Le produit est destiné à subvenir au fonctionnement du très intéressant hôpital de l'association, situé rue Michel-Ange, 93, et à l'organisation des hôpitaux auxiliaires du territoire dont l'association des dames françaises est chargée en temps de guerre.

— Mardi 12, à huit heures et demie du soir, à la Coopération des idées, 234, faubourg Saint-Antoine, conférence de M. Léon Robelin, secrétaire général de la ligue française de l'enseignement : « Alfred de Musset » (avec auditions).

— Hier a été inauguré à Elbeuf un dispensaire antituberculeux, l'une des seize filiales de l'Œuvre de la tuberculose humaine.

A côté du représentant du ministre se trouvaient le préfet de la Seine-Inférieure, M. Pourquery de Boisserin, vice-président de la fédération de la mutualité française; le docteur Samuel-Bernheim et M. E. Collin, président et vice-président de l'Œuvre de la tuberculose humaine; Belzeaux, président du dispensaire antituberculeux d'Elbeuf.

A l'hôtel de ville, une conférence a été faite par le docteur Georges Petit, qui a parlé longuement de la lutte antituberculeuse organisée en France et surtout de l'influence néfaste des logements insalubres sur la propagation de la tuberculose.

— M. Léon Lejeal reprendra aujourd'hui au Collège de France son cours d'antiquités américaines, (fondation du duc de Loubat), et le continuera les mercredis et samedis suivants, à cinq heures, salle n° 3.

Il étudiera, le samedi, le « Pérou ancien d'après les écrivains espagnols et les travaux de l'exploration contemporaine », et traitera, le mercredi, de « Sahagun, historien de l'antiquité mexicaine ».

— M. I. Kont, docteur ès lettres, commencera son cours libre, à la Sorbonne, jeudi à trois heures. Il étudiera cette année *La vie et les œuvres d'Alexandre Petofi* (1823-1849) et dirigera le jeudi à quatre heures un cours pratique de langue hongroise.

— Nous avons reçu pour notre *Caisse de charité* : de Mme veuve E. B., 40 francs; de deux vieux amis E. B., L. B., 10 francs. Ensemble 50 francs.

— *La demi-Célestins.* — L'eau de Vichy-Célestins, grâce aux nombreux correspondants de la Compagnie fermière, se vend maintenant partout, et tous les bons restaurants ont des Vichy-Célestins en demi-bouteilles.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. Arthur Radiguet, le fabricant d'instruments scientifiques et notamment d'appareils de physique bien connu. Il a collaboré avec la plus grande utilité aux travaux les plus récents des grands savants modernes et contribué soit à créer, soit à perfectionner l'outillage nécessaire à leurs recherches et à leurs investigations. C'est en travaillant à des recherches sur l'outillage des rayons de Rœntgen que M. Radiguet se fit, d'après ce que nous avons appris, une blessure qui devait avoir une issue fatale. Il est donc mort au service de la science, à l'âge de cinquante-six ans.

On nous annonce la mort de Mme Buffet, veuve de l'ancien sénateur, ancien président de l'Assemblée nationale, décédée à Paris, à l'âge de soixante-douze ans.

On annonce la mort au Havre de M. Ferdinand Müller, directeur du *Havre-Eclair*.

M. Müller, qui avait dirigé d'autres journaux de province, avait été directeur de la *Mutuelle-Transports*.

Nous apprenons la mort de Mme Bidermann, décédée le 10 décembre. La cérémonie religieuse aura lieu à son domicile, 11, rue Ampère, le mardi 12 décembre, à une heure, et l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Selon la volonté formelle de la défunte, il ne sera pas fait d'invitations, et on est prié de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Les obsèques de Mme Samuel Kahn, 36, route de la Reine, à Boulogne-sur-Seine, auront lieu demain mardi. On se réunira à la porte principale du cimetière Montparnasse, à dix heures et demie. Ni fleurs ni couronnes. De la part des familles Auguste Lévy, Henry Cahen, Jules Kahn.

LIVRES NOUVEAUX

Le mensonge du féminisme, par M. Théodore Joran, 1 vol. in-18. Paris, Henri Jouve 1905.

Les femmes n'ont qu'à se bien tenir, surtout celles qui ont la prétention d'augmenter la somme de leurs droits. M. Théodore Joran leur déclare une guerre sans pitié. Sous prétexte de venger un ami, mal traité par sa femme, et qui a poussé le désespoir jusqu'au suicide, il représente le beau sexe sous de vilaines couleurs.

Il y a peut-être eu des personnes semblables à celle qu'il met en scène, froides, dédaigneuses, insensibles. Mais pourquoi généraliser? Son héroïne n'est qu'une exception. Même dans les ménages médiocres, il est bien rare qu'une femme ne trouve jamais un mot de sympathie, d'intérêt pour son mari, pour le père de ses enfants.

M. Théodore Joran force un peu la note. Il se rapproche plus de la vérité lorsque dans une série de pensées dont quelques-unes sont très fines, il se moque agréablement des femmes prétentieuses, de celles qui posent pour le bel esprit, pour la science, pour les idées philosophiques.

La Jeunesse des romantiques, par M. ERNEST DUPUY 1 vol. in-18, Société française d'imprimerie. Paris, 1905.

Il s'agit dans cet ouvrage de Victor Hugo et d'Alfred de Vigny. La jeunesse de Victor Hugo a été si souvent étudiée qu'il reste peu de chose à découvrir sur un sujet si connu. Et cependant M. Ernest Dupuy a trouvé de moyen d'analyser ou de reproduire dix-sept lettres inédites adressées par Victor Hugo à Alfred de Vigny. C'est ce qui fait la principale nouveauté du volume publié aujourd'hui.

On a souvent parlé des amours de Victor Hugo. Son idylle avec Adèle Foucher est une des plus jolies pages du commencement du dix-neuvième siècle. Pages interrompues plus tard par la rencontre de Mme Biard et de Mme Drouet. Le grand poète est moins connu comme ami, quoique ses relations avec Sainte-Beuve aient fait beaucoup de bruit et qu'il y ait joué un rôle plus délicat et plus touchant que son compagnon. Cela prouve tout au moins qu'il était capable de persévérance, de dévouement et d'indulgence dans l'amitié. Lorsque malgré lui il est obligé de rompre, il le fait d'abord avec ménagements, ensuite avec tristesse.

Ses rapports avec Alfred de Vigny furent moins accidentés. La jalousie et les griefs du mari offensé ne se mirent pas en travers. La poésie cultivée en commun, les rencontres chez Emile Deschamps commencèrent les relations. Ce fut au début un échange de compliments. L'affection n'intervint qu'à l'occasion de la mort de Mme Hugo mère où Alfred de Vigny témoigna à son jeune confrère une sincère sympathie. Cette affection dura jusqu'à l'exil avec des hauts et des bas qui tiennent quelquefois, des deux parts, à des souffrances de vanité. Lorsque deux poètes ou deux écrivains dramatiques se disputent la faveur du public, il ne leur est pas toujours possible de dissimuler le dépit secret que leur cause le succès trop grand d'un rival. Ils ne s'en aiment peut-être pas moins, mais ils n'éprouvent pas le besoin de le se dire. Au fond, sauf ces nuages passagers, l'amitié persiste tant que Victor Hugo reste en France. Alfred de Vigny s'étant rallié tout doucement, sans ostentation, à l'Empire ne peut plus guère entretenir de rapports avec le proscrit de Guernesey si animé et si violent contre la personne même de l'empereur.

AVIS ET COMMUNICATIONS

UNE NOUVELLE JUMELLE

Véritable merveille scientifique, donnant, sous un format réduit, le maximum de grossissement, de clarté et de champ. Prix : vingt francs, 12, boulevard des Capucines (Grand Hôtel), chez le grand opticien Fischer qui, ayant supprimé toute autre succursale, met en vente, pour son installation au boulevard, ce chef-d'œuvre des Jumelles Flammarion construites sous le patronage de l'illustre astronome et dont il est l'unique dépositaire à Paris, ainsi que des célèbres verres Isométropes.

Envoi franco contre mandat-poste.

Rien ne vaut le bon goût français qui se trouve réalisé dans les vêtements à « Devants Incassables » de MM. Roquencourt et Desprin, tailleurs, 25, bd Malesherbes. Sur mesure : Compl. 80-100. Pard. 55-70.

A l'occasion des **Fêtes de Noël** et du **Premier de l'An**, les billets aller et retour à prix réduits, qui auront été délivrés du samedi 23 décembre au dimanche 7 janvier inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du lundi 8 janvier.

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle expirera après le 8 janvier.

THÉATRES

— Les Folies-Dramatiques annoncent les dernières représentations de *Volcan d'amour*. Prochainement, un vaudeville nouveau de MM. Kéroul et Barré.

— Nouvelles théâtrales italiennes.

M. Edmondo de Amicis, connu jusqu'ici uniquement comme romancier, va sous peu faire ses débuts comme auteur dramatique. Il termine une comédie en un acte qui a pour titre : *Fior del passato* (Loin du passé).

Mme Mathilde Serao vient de tirer un drame en deux actes de son roman *Suor Giovanna della Croce*. Cette pièce sera représentée sous peu au Teatro Argentina de Rome avec une pièce de Grazzia Deledda intitulée *Odio vincè* (la Haine du vainqueur). Le nouveau roman de Mathilde Serao, *Dopo il per dono*, sera transformé ensuite en une pièce où le principal rôle sera interprété par Mme Eleonora Duse.

Une nouvelle pièce de M. Dante Signorini, qui, s'inspirant de la *Comédie humaine* de Balzac, aura pour titre *Rastignac*, est également destinée à Mme Duse.

— Ce soir :

A l'Opéra, *Tristan et Isolde* sera chanté par MM. Van Dyck, Bartet, Gresse, Cabillot, Donval, Triadou, Mmes Grandjean et Rose Féart.

Au Casino de Paris, avant-dernière séance du championnat du monde de lutte.

Aux Bouffes-Parisiens, première représentation de *l'Etude Falempin*, vaudeville en un acte de MM. Miral et Maurice Lupin.

— A l'Opéra-Comique, on a mis à l'étude un acte en vers, la *Revanche d'Iris*, musique de M. Edmond Diet, sur un livret de M. Paul Ferrier, dont les deux rôles de Diogène et d'Iris seront joués par M. Delvoye et Mlle Tiphaine.

— Matinées de la semaine :

La Société des matinées musicales et populaires (anciennes matinées Danbé), sous la direction de M. Luigini, donnera sa première matinée au théâtre de l'Ambigu, le mercredi 13 décembre, à quatre heures et demie très précises. Le quat